FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

E.H.P.A.D. Marcel Cantelaube
6 avenue de la Calprenède
24590 SALIGNAC-EYVIGUES

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

NEANT

Cotations de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

D3S Classe normale : 3
D3S Hors classe : 2,8

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

Salignac est une commune de 1 185 habitants située dans le Périgord Noir,
à 17 kms de Sarlat-La-Canéda, 34 kms de Brive-La-Gaillarde et 78 kms de Périgueux
Proche Autoroutes A20 et A89
Gare la plus proche : Sarlat-La-Canéda

Type de population accueillie :

Personnes âgées dépendantes

Services autorisés et nombre de lits/places

90 places d'hébergement permanent dont 16 places en unité de vie adaptée
2 places d'hébergement temporaire
14 places en PASA

Statut de l'établissement :

☒ **Autonome**

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

Madame Honorine BORDAS, directrice par intérim, directrice de l'EHPAD Jacques François d'Hautefort – 50 avenue Jacques Maigret - 24390 HAUTEFORT et de l'EHPAD Eugène Leroy – 34 avenue de Lascaux – 24290 MONTIGNAC-LASCAUX

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

Monsieur Jacques FERBER, Maire de la Commune de Salignac-Eyvigues - Dordogne

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

Poste de chef d'établissement.
1 cadre de santé
1 médecin coordonnateur (0.4 E.T.P.)

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

L'établissement s'inscrit de façon satisfaisante dans le territoire. L'EHPAD devra :

- Continuer d'être moteur dans la prise en charge des personnes âgées du territoire au travers d'initiatives avec les différents partenaires locaux et notamment faire vivre la convention avec le CIAS du Pays de Fénelon et poursuivre le projet avec la municipalité sur la construction de logements pour séniors qui pourront bénéficier de certaines prestations de l'EHPAD
- Formaliser le partenariat déjà existant avec les autres EHPAD environnants par la création d'un groupement territorial social et médico-social
- Participer à la création de la construction du parcours de santé de la personne âgée sur le territoire en participant à sa fluidité et sa continuité et notamment réfléchir à un projet d'accueil de jour itinérant
- Soutenir la démocratie interne de la structure par une participation effective des résidents au Conseil de la Vie Sociale Départementale des personnes âgées (CVSD).

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Marie-Adélaïde SIBI
Gestionnaire FPH
ARS –Délégation départementale de Dordogne
Bâtiment H – Cité Administrative
18, rue du 26ème Régiment d'Infanterie
24000 PERIGUEUX

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

Monsieur Didier COUTEAUD
Directeur
ARS – Délégation départementale de Dordogne
Bâtiment H -Cité Administrative
18, rue du 26ème Régiment d'Infanterie
24000 PERIGUEUX

- **Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre :**

Conseil de la Vie Sociale
Livret d'accueil
Charte des droits et liberté de la personne accueillie
Contrat de séjour
Liste des personnes qualifiées
Règlement de fonctionnement
Projet d'établissement.

- **Evaluation interne réalisée :** en 2013
- **Evaluation externe réalisée :** en 2014
- **Prochaine évaluation prévue en 2027 : évaluation HAS**

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Outre les missions inhérentes à la fonction de directeur (stratégie, organisation, coordination et conduite générale de l'établissement), celui-ci devra s'attacher à :

- Renouveler le CPOM en vue d'une signature au 1er janvier 2026.
- Poursuivre la mise en œuvre de la démarche d'évaluation de la qualité dans le respect du nouveau référentiel HAS et du calendrier portant programmation prévisionnelle de la remise des rapports aux autorités compétentes.

Expérience professionnelle appréciée :

(Projets de coopération, projets architecturaux, conduite du dialogue social...)

Connaissances financières

- Stabilité dans le poste ;
- Dynamisme et prise d'initiatives ;
- Rigueur et professionnalisme ;
- Maîtrise des relations avec :
  - les résidents ;
  - les familles ;
  - le personnel médical et paramédical ;
  - les autres structures du territoire.

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Très bonne connaissance de la réglementation médico-sociale.
Sens de la diplomatie sociale

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Compétences en matière de management ;
Compétences budgétaires et financières ;
Capacité au travail en équipe ;
Aptitude à fixer des objectifs, les suivre et évaluer leur réalisation.

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière...) :

- Actualiser le projet d'établissement suite au renouvellement du CPOM.
- Conduire la prochaine évaluation.

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, ...)

- Poursuivre les coopérations dont la mutualisation d'infirmiers de nuit en EHPAD, l'intervention d'un infirmier hygiéniste et étendre ces dernières à d'autres domaines.
- Etre acteur dans les réunions de la filière gériatrique portée par le CH de Sarlat-La-Canéda
- Développer la télémédecine (équipement au sein de l'EHPAD)

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier...)

- Maintenir l'équilibre financier dans un contexte de PATHOS réévalué en juin 2023 avec une augmentation conséquente de la dotation « soins »
- Consolider la présence d'un médecin prescripteur, en plus du médecin coordonnateur, pour améliorer la prise en charge médicale des résidents, l'établissement étant en tarif global
- Maintenir le bon climat social et poursuivre la politique managériale visant à fidéliser le personnel
- Promouvoir des actions en faveur de la politique de développement durable

Principaux projets à conduire :

- Actualiser le projet d'établissement
- Engager à moyen terme des travaux de rénovation d'une aile du bâtiment (20 chambres)
- Préparer l'évaluation
- Définir les prestations offertes par l'EHPAD aux séniors des futurs logements construits à proximité

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

Structurer la prise en charge de la personne âgée dans une logique de continuité et de filière
Promouvoir les bonnes pratiques et la démarche qualité en établissement médico-social

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

Favoriser et s'inscrire dans la construction du parcours de santé de la personne âgée sur le territoire en participant à sa fluidité et sa continuité.
Participer aux coopérations entre établissements et services médico sociaux du territoire.
Promouvoir les bonnes pratiques au sein de l'EHPAD et partager celles-ci avec les autres établissements du territoire.

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Projet d'établissement :
Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

Projet d'établissement à actualiser

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

CPOM 2019-2023 prorogé jusqu'au 31 décembre 2025.

Appartenance à une direction commune :

Objet :

Créé le :
Nombre de membres :

Nombre total de sites et distance entre chacun :

Etablissement mono-site mais avec un premier agrandissement en 1993 et un second en 2008. Le bâtiment le plus ancien a été rénové au début des années 2010.
Logement de fonction.

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

L'établissement n'est plus adhérent à un GCSMS mais il appartient à un groupement d'EHPAD non formalisé juridiquement :
- marchés publics pour l'alimentation, les assurances
- mutualisation des formations
- mutualisation de certains personnels : technicienne qualité, médecin coordonnateur...

Autre forme de coopération (à préciser) :

Convention avec le CH de Sarlat-La-Canéda : HAD, équipe mobile de soins palliatifs, équipe mobile de gériatrie
Convention avec le CH de Périgueux pour infirmier hygiéniste
Convention avec le réseau LINUT (nutrition)
Convention avec le groupement d'achats Nouvelle Aquitaine

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

Tableau : dernier compte administratif (2023)

CHARGES	COMPTE ADMINISTRATIF (2022)	EPRD (n-1)	COMPTE ADMINISTRATIF (2016)
Groupe I	745 820 €	877 900 €	829 737,93 €
Groupe II	3 231 778,12 €	3 595 207,57 €	3 533 927,01 €
Groupe III	825 308,30 €	718 746,10 €	726 749,85 €
Total	4 802 906,42 €	5 191 853,67	5 090 414,79 €

PRODUITS	COMPTE ADMINISTRATIF (2015)	EPRD (n-1)	COMPTE ADMINISTRATIF (2016)
Groupe I	4 287 689,57 €	4 548 470,33 €	4 544 735,47 €
Groupe II	261 351,14 €	328 400 €	273 866,92 €
Groupe III	316 983,30 €	163 512,26 €	166 913,38 €
Total	4 866 024,01 €	5 040 382,59 €	4 985 515,77 €

Pour les EHPAD : 2023

- Montant du budget hébergement 2023 : 2 439 289,18 €
- Montant du budget dépendance 2023 : 689 468,67€
- Montant du budget soins 2023 : 1 911 624,74€

Pour les autres établissements sociaux ou médico-sociaux :

- Montant du dernier budget de fonctionnement, dont personnels :
- Montant du budget d'investissement :

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (2023) : - 104 899,02 €

Provision CET/Reprise sur provision CET (2023) : - 2 195,17€

- **Plan de financement de l'exercice « 2023 »**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
221 606,19 €	178 758,77 €

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention…)
0 €	385 282,55 €	0 €	

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute n-2/n-1 (2022/2023) : 341 960,99€ / 253 317,75 € = 1,35%

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs) pour n-2/n-1 (2022 / 2023) : 407 116,19€ - 169 802,00 = 237 314,19€
121 980,63 € - 172 158,77€ = -50 178,14€

Durée apparente de la dette n-2/n-1 (2022 / 2023) : 8,31 / 26,33

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années :

- **Les ressources humaines**

(ETP des personnels - Source SAE)

ETP médicaux : 0.7
- dont médecin coordonnateur 0.1
- dont médecin prescripteur 0.6

ETP non médicaux : 68.05

- dont personnels de direction et administratifs (dont 1 D, 2S, 0.20 Q, 0 AAH, 1 ACH) : 4.20 ETP

- dont personnels des services de soins (dont 1 cadre de santé, 13.60 ASH, 32.09 AS- AMP- AES, 6.16 IDE) : 51.85 ETP
- dont personnels éducatifs et sociaux (dont 0 cadre socio-éducatif) : 2 ETP animateurs

- dont personnel médico-technique : 0.1 ETP diététicien

- dont personnel de rééducation : 0.2 ETP Ergothérapeute, 0.7 ETP psychologue

- dont personnels techniques ouvriers : 7 ETP dont 5 ETP cuisine et 2 ETP maintenance

Commentaires sur les effectifs : (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié,…)*
Difficultés à recruter du personnel soignant (infirmiers et aides-soignants) dans un contexte de turn-over relativement important alors que le climat social est serein.

Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :

Taux d'absentéisme : En 2023 : 11 % pour maladie ordinaire et 0.50 % pour accident de travail

Taux de turn-over : 12 nouveaux arrivants en 2023 – 19 Agents ayant quitté l'établissement. (Tous motifs confondus)

Nombre moyen de jours de formation par agent : 13.12 jours / 5.36 jours hors études promotionnelles

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisé en 2023 :
Hébergement : 32 743 journées dont 95 journées réservations et 129 journées d'hospitalisation
Dépendance : 32 372 journées

Taux d'occupation en 2023 : 99.64 %

Derniers GMP/PMP validés : GMP : 764 **PMP :** 266

Convergence tarifaire en cours : NON

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

L'EHPAD de Salignac, malgré la présence d'autres EHPAD à proximité, ne subit pas de pertes d'activités et apparaît attractif.

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

Bon taux d'occupation en hébergement permanent.
Amélioration possible du taux d'hébergement temporaire en communiquant davantage auprès des partenaires et notamment des professionnels de santé.

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Points forts :

Etablissement attractif et qui soutient des actions visant à s'ouvrir davantage sur l'extérieur
Bonnes relations avec les familles
Personnel impliqué, bonne cohésion
Relations avec les partenaires sociaux constructives
Présence d'un médecin prescripteur
Salle de relaxation et équipements fitness pour le personnel

Points faibles :

Difficultés à recruter et à atteindre les effectifs prévus
Multiples problèmes liés à la rénovation du bâtiment principal

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, CPOM, ERRD n-1, rapport de la chambre régionale des comptes...

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

Madame BORDAS, directrice par intérim

E.H.P.A.D. Marcel Cantelaube
6 avenue de la Calprenède
24590 SALIGNAC-EYVIGUES

Bordeaux, le 3 juin 2024

Le directeur régional de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

Le Directeur de la délégation départementale,

- Didier COUTEAUD